



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 avril 2008
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5870^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 21 avril 2008,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 21 avril 2008, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5870^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Julian Harston, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

Les membres du Conseil, M. Harston et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

